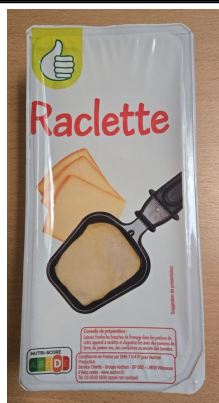


FROMAGERIES TERRES D'OR rappelle Raclette 400g Nature



- **Raclette 400g Nature**
- Marque : **Pouce**
- **GTIN 3596710391783 Lot De 253 0600 S1 à 253 1400 S1 Date de durabilité minimale 01/11/2025**
- Conditionnements : **Barquette plastique de 400g**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 71.047.001 CE**
- Informations complémentaires : **Le code lot est imprimé (jet d'encre) sur le côté de la barquette**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **AUCHAN LE PONTET - ATAC AMIENS - AUCHAN AIX EN PROVENCE - AUCHAN CARVIN**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Risque présence Listeria monocytogenes**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :

Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 30 septembre 2025**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre